

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 24 juin 2020 modifiant l'arrêté du 7 juin 2019 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées

NOR : ARMH2016811A

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 modifié portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;

Vu le décret n° 2008-647 du 30 juin 2008 instituant une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et une indemnité temporaire de mobilité en faveur de certains agents du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité institué par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2019 modifié fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 7 juin 2019 susvisé est modifiée comme suit :

La ligne :

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Chargés d'études 5A/13	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
--------	---	------------------------	----------	----------	-------	---

Est remplacée par la ligne :

DIRISI	Direction centrale / sous-direction achat finances LE KREMLIN-BICETRE (94)	Chef de la section achats télécommunications	Niveau I	10 000 €	3 ans	1
--------	---	--	----------	----------	-------	---

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 17 juin 2019.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2020.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la gestion
du personnel civil,*
A. COLLO